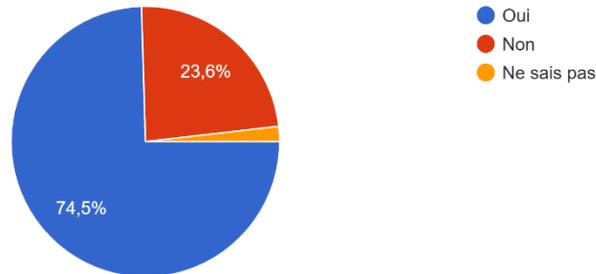


Forces et faiblesses de l'URIOPSS par rapports à d'autres têtes de réseaux ou à un syndicat d'employeur

Adhérez-vous à un autre réseau, une fédération ou un syndicat employeur ?



| Les forces de l'URIOPSS par rapport à d'autres têtes de réseau ou syndicats | Les faiblesses de l'URIOPSS par rapport à d'autres têtes de réseau ou syndicats |
|---|---|
| <p><u>Proximité géographique</u> (4), implication locale</p> <p>Représentation nationale et <u>multi sectorielle</u> (8)</p> <p><u>Sa force qu'est la trans-thématique est aussi une faiblesse</u> dans le côté pointu des problématiques de chaque secteur. Pouvoir d'action au niveau politique plus étendu.</p> <p>Engagement, militance, technicité</p> <p>Un positionnement à la croisée des autres fédérations ; relais Uniopss au national.</p> <p>L'Uriopss et son pendant national, l'Uniopss, ont une histoire du secteur et de fait une légitimité différente dans leurs interventions après des pouvoirs publics.</p> <p><u>Indépendance compétence</u></p> | <p>Trop politique et manque de proximité (2)</p> <p>Perte de finesse sur les thématiques spécifiques du fait de son intérêt pour des secteurs très divers et larges (2)</p> <p>Trop centré médico-social</p> <p>Inconvénient d'être généraliste entre les spécialistes (Nexem, CNAPE...)</p> <p>Ne représente pas directement les employeurs ; <u>moins importance au regard des financeurs</u> (2)</p> <p>J'ai parfois ressenti une extrême prudence / législation.</p> <p>Pas de retour sur les avancées du secteur</p> |

Forces et faiblesses de l'URIOPSS par rapports à d'autres têtes de réseaux ou à un syndicat d'employeur

| | |
|--|---|
| <p><u>Compétences</u>. Réponses techniques fiables et de qualité. Interpellation aisée pour les adhérents. Reconnaissance par les pouvoirs publics. Approche pragmatique.</p> <p>L'intervention auprès des pouvoirs publics, l'information</p> <p>Reconnu dans le secteur, propositions qui remontent au plan national</p> <p>Les valeurs humaines.</p> <p>Connaissance métier et sectorielle, <u>neutralité</u> plus grande qu'un syndicat employeur</p> <p>Le fait de ne pas être un syndicat d'employeur permet d'avoir un éventail d'actions plus large et moins ciblé sur le social</p> <p><u>La qualité/expertises/compétences</u> des formateurs et intervenants / technicité (6)</p> <p>Service téléphonique sur droit social et paie</p> <p><u>Très opérationnels</u> et très en lien avec le terrain</p> <p>L'URIOPSS a une <u>expertise technique et juridique</u> dans de nombreux domaines de et n'hésite pas à s'allier à d'autres si besoin, à <u>construire des partenariats</u> au service des adhérents avec d'autres structures ressources. Le travail en réseau est une force.</p> <p>Un éventail très large concernant les publics. Représentation forte au niveau de la protection de l'enfance</p> <p>Revue de presse</p> | <p>A un périmètre d'action plus étendu que d'autres fédérations avec multiples compétences</p> <p>Coût trop élevé des formations</p> <p>Des outils (newsletter notamment) <u>moins "communicants"</u>, avec une image moins moderne (2)</p> <p>La transversalité peut parfois générer une approche trop superficielle de certaines spécificités d'un secteur</p> <p>Trop généraliste, s'est endormi sur ses lauriers et est maintenant dépassé</p> <p>Parfois une légère frilosité sur les questions de droit social</p> <p>Il me semble qu'il y a une question de taille de structures fédérées (j'ai la représentation qu'il y a plutôt de grosses associations qui adhèrent)</p> <p>Les personnes concernées sont un peu loin.</p> <p>L'URIOPSS touche tellement de secteurs que, parfois, c'est difficile de faire des liens.</p> <p>La perception que peuvent en avoir les têtes de réseau: concurrent</p> |
|--|---|